

AVIS PUBLIC

3) Corriger certaines erreurs dans la grille de zonage M-5

Zone visée : M-5

Zones contigües : H3-1, H1-4, I-2, M-2, P-3, M-1, M-3



3. Pour être valide, toute demande doit :

- a) Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
 - b) Être reçue à l'hôtel de ville au 111, 4e Avenue à Crabtree au plus tard le huitième jour qui suit la publication du présent avis soit le 23 septembre 2026 ;
 - c) Être signée par au moins 12 personnes intéressées des zones d'où elles proviennent ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus à l'hôtel de ville située au 111, 4e Avenue Crabtree en s'adressant au greffier aux heures normales de bureau.
 5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
 6. Le second *Projet de règlement numéro 2026-486 modifiant le règlement de zonage 2024-421* peut être consulté au bureau de la Ville au 111, 4e Avenue à Crabtree, selon l'horaire suivant :

Lundi, mercredi et jeudi : 8h à 12h et 13h à 16h 45

Mardi : 8h à 12h et 14h 30 à 16h 45

Vendredi : 8h à 12h
 7. Ce projet de règlement concerne les zones identifiées au présent avis, la description et l'illustration détaillées de ces zones peuvent être consultées au bureau de la Ville.

Donné à Crabtree, ce 15 septembre 2026

Pierre Rondeau

Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 15 septembre 2026 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 septembre 2026

Neeko Cards